

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 20 JUILLET 2020**

CM2020/07/20/02 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juillet 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5219-1, L. 2122-4 et L. 2122-7,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 10,

VU la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, et notamment son article 3,

VU l'arrêté inter préfectoral n°75-2019-10-14-001 en date du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

VU le décret n°2020-642 en date du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs au 28 juin 2020,

VU la délibération CM/2016/06/01 relative à l'approbation du règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris,

VU la délibération CM2020/07/20/01 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et à la composition du Bureau métropolitain,

VU les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération,

VU les résultats du scrutin,

CONSIDERANT l'installation du Conseil de la métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

CONSIDERANT l'élection du Président de la métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

CONSIDERANT que le Bureau de la Métropole est composé du Président et de vingt (20) vice-présidents,

PROCEDE A L'ELECTION des vice-présidents de la métropole du Grand Paris, par voie électronique,

SONT SCRUTATRICES : Madame Marion PARiset et Madame Raphaëlle REMY-LELEU

ELECTION DU 1 ER VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDATE à la fonction de 1^{ère} vice-présidente de la métropole du Grand Paris :

- Madame Anne HIDALGO

- Nombre de votants : 95
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 42

Madame Anne HIDALGO a obtenu 81 voix.

Madame Anne HIDALGO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élue 1^{ère} vice-présidente de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 2^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Philippe LAURENT

- Nombre de votants : 164
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 27
- Nombre de suffrages exprimés : 137
- Majorité absolue : 69

Monsieur Philippe LAURENT a obtenu 137 voix.

Monsieur Philippe LAURENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 2^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDATE à la fonction de 3^{ème} vice-présidente de la métropole du Grand Paris :

- Madame Djénéba KEITA

- Nombre de votants : 165
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 31
- Nombre de suffrages exprimés : 134
- Majorité absolue : 68

Madame Djénéba KEITA a obtenu 134 voix.

Madame Djénéba KEITA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élue 3^{ème} vice-présidente de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDATE à la fonction de 4^{ème} vice-présidente de la métropole du Grand Paris :

- Madame Antoinette GUHL
- Nombre de votants : 165
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 26
- Nombre de suffrages exprimés : 139
- Majorité absolue : 70

Madame Antoinette GUHL a obtenu 139 voix.

Madame Antoinette GUHL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élue 4^{ème} vice-présidente de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 5^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Eric CESARI
- Nombre de votants : 164
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 29
- Nombre de suffrages exprimés : 135
- Majorité absolue : 68

Monsieur Eric CESARI a obtenu 135 voix.

Monsieur Eric CESARI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 5^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 6^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Daniel GUIRAUD

- Nombre de votants : 168
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 29
- Nombre de suffrages exprimés : 139
- Majorité absolue : 70

Monsieur Daniel GUIRAUD a obtenu 139 voix.

Monsieur Daniel GUIRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 6^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 7^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Georges SIFFREDI

- Nombre de votants : 168
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 29
- Nombre de suffrages exprimés : 130
- Majorité absolue : 66

Monsieur Georges SIFFREDI a obtenu 130 voix.

Monsieur Georges SIFFREDI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 7^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 8^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Manuel AESCHLIMANN

- Nombre de votants : 167
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 50
- Nombre de suffrages exprimés : 117
- Majorité absolue : 59

Monsieur Manuel AESCHLIMANN a obtenu 117 voix.

Monsieur Manuel AESCHLIMANN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 8^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 9^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Michel LEPRETRE

- Nombre de votants : 169
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 48
- Nombre de suffrages exprimés : 121
- Majorité absolue : 61

Monsieur Michel LEPRETRE a obtenu 121 voix.

Monsieur Michel LEPRETRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 9^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 10 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 10^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur André SANTINI

- Nombre de votants : 163
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 43
- Nombre de suffrages exprimés : 120
- Majorité absolue : 61

Monsieur André SANTINI a obtenu 120 voix.

Monsieur André SANTINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 10^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 11 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 11^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Sylvain BERRIOS

- Nombre de votants : 165
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 46

- Nombre de suffrages exprimés : 119
- Majorité absolue : 60

Monsieur Sylvain BERRIOS a obtenu 119 voix.

Monsieur Sylvain BERRIOS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 11^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 12 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 12^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Luc CARNOUVAS

- Nombre de votants : 169
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 47
- Nombre de suffrages exprimés : 122
- Majorité absolue : 62

Monsieur Luc CARNOUVAS a obtenu 122 voix.

Monsieur Luc CARNOUVAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 12^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 13 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 13^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Geoffroy BOULARD

- Nombre de votants : 165
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 40
- Nombre de suffrages exprimés : 125
- Majorité absolue : 63

Monsieur Geoffroy BOULARD a obtenu 125 voix.

Monsieur Geoffroy BOULARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 13^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 14 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 14^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Xavier LEMOINE
- Nombre de votants : 165
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 44
- Nombre de suffrages exprimés : 121
- Majorité absolue : 61

Monsieur Xavier LEMOINE a obtenu 121 voix.

Monsieur Xavier LEMOINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 14^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 15 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 15^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Jean-Pierre BARNAUD
- Nombre de votants : 165
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 43
- Nombre de suffrages exprimés : 122
- Majorité absolue : 62

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD a obtenu 122 voix.

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 15^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 16 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 16^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Richard DELL'AGNOLA
- Nombre de votants : 162
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 42
- Nombre de suffrages exprimés : 120
- Majorité absolue : 61

Monsieur Richard DELL'AGNOLA a obtenu 120 voix.

Monsieur Richard DELL'AGNOLA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 16^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 17 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 17^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Karim BOUAMRANE

- Nombre de votants : 165
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 54
- Nombre de suffrages exprimés : 111
- Majorité absolue : 56

Monsieur Karim BOUAMRANE a obtenu 111 voix.

Monsieur Karim BOUAMRANE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 17^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 18 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 18^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Denis CAHENZLI

- Nombre de votants : 170
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 51
- Nombre de suffrages exprimés : 119
- Majorité absolue : 60

Monsieur Denis CAHENZLI a obtenu 119 voix.

Monsieur Denis CAHENZLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 18^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 19 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 19^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Quentin GESELL

- Nombre de votants : 169
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 45
- Nombre de suffrages exprimés : 124
- Majorité absolue : 63

Monsieur Quentin GESELL a obtenu 124 voix.

Monsieur Quentin GESELL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 19^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

ELECTION DU 20 EME VICE-PRESIDENT :

EST CANDIDAT à la fonction de 2^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Patrick CHAIMOVITCH

- Nombre de votants : 162
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 47
- Nombre de suffrages exprimés : 115
- Majorité absolue : 58

Monsieur Patrick CHAIMOVITCH a obtenu 115 voix.

Monsieur Patrick CHAIMOVITCH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu 20^{ème} vice-président de la métropole du Grand Paris.

Le Président de la
métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.